

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :AFFAIRES CULTURELLES - Maison des Associations - Conventions et tarifs d'utilisation.

M. onseur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Maison des Associations située 11, allée de Glain ouvrira ses portes début septembre.

Elle est conçue pour accueillir les associations qui œuvrent ou organisent des manifestations dans les domaines du loisir, de la culture, du sport ou de l'économie et exclut les activités ayant un caractère politique, confessionnel ou syndical. Elle sera gérée en régie directe.

Elle dispose de :

- **5 salles d'activités ou de réunions**

- _ 2 au rez-de-chaussée d'une capacité chacune de 40 personnes (40 m² chacune)
- _ 2 au 1^{er} étage d'une capacité chacune de 25 et 30 personnes (27 m² et 31 m²)
- _ 1 grande salle de 80 m² d'une capacité de 80 personnes (2 fois 40 m²)
- _ La capacité des salles varie selon la configuration
- _ Chaque salle dispose de locaux de stockage
- _ Elles sont équipées de tables, de chaises, de tableaux, de prises électriques...

- **4 bureaux pour des permanences d'associations**

- _ Ils sont équipés d'un bureau, de chaises, d'un placard de rangement, de prises électriques...

- **1 salle de réunion** pouvant accueillir 30 à 70 personnes suivant la configuration (74 m²).

- **1 salle polyvalente de 1 000 m²** pouvant accueillir suivant la configuration de 1 000 personnes (assises) à 3 000 personnes (debout).

- Les salles d'activités ou de réunions ainsi que les bureaux sont à usage partagé. Elles sont attribuées de manière **régulière ou ponctuelle**. Une association ne pourra donc se voir attribuer un bureau ou une salle pour son seul usage. Toutefois, elle pourra par exemple y organiser une activité tous les mardis de telle heure à telle heure, et y tenir une permanence dans les mêmes conditions. Les associations pourront avoir leur siège social et recevoir leur courrier.

La mise en service de cet équipement implique la mise en place d'une part de deux règlements, l'un pour les bureaux et salles d'activité, l'autre pour la salle polyvalente qui feront l'objet pour leur application d'un arrêté du Maire et d'autre part de conventions d'utilisation à passer entre les futurs usagers et la Ville de Bayonne.

TARIFS D'UTILISATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Bureaux :

Occupation régulière : tarif annuel

2h par semaine	150 €
4h par semaine	230 €
6h par semaine	310 €
plus de six heures	400 €

Occupation ponctuelle :

Tarif horaire	8 €
---------------	-----

❖ Salle d'activités ou de réunions :

Occupation régulière : tarif annuel

2h par semaine	170 €
4h par semaine	250 €
6h par semaine	330 €
plus de six heures	600 €

Occupation ponctuelle :

Tarif horaire	10 €
---------------	------

❖ Salle polyvalente 1 000 m² :

- *Associations, groupements, organismes ayant leur activité ou siège social dans la commune de Bayonne (1).*

	COMMERCIAL	AVEC ANNEXE Cuisine	NON COMMERCIAL	AVEC ANNEXE Cuisine
Totalité de la salle	920 €	300 €	458 €	150 €
Petite salle	305 €	300 €	153 €	150 €
Grande salle	610 €	300 €	305 €	150 €
Exposition - Salon	0,92 €/ m ²	300 €	0,50 €/ m ²	150 €

- *Associations, groupements, organismes ayant leur activité ou siège social en dehors de la commune de Bayonne (1).*

	COMMERCIAL	AVEC ANNEXE Cuisine	NON COMMERCIAL	AVEC ANNEXE Cuisine
Totalité de la salle	1 220 €	300 €	763 €	150 €
Petite salle	458 €	300 €	305 €	150 €
Grande salle	808 €	300 €	458 €	150 €
Exposition - Salon	1,20 €/ m ²	300 €	0,80 €/ m ²	150 €

- (1) Les redevances mentionnées correspondent à une journée complète de location.

Remboursement des prestations complémentaires :

éclairage (l'heure) :	9 €
chauffage (l'heure) :	14 €

Une caution pourra être exigée. Son montant correspondra à 50% du montant de la redevance due par l'utilisateur. Elle sera restituée à réception de la totalité du règlement ou encaissée si des dégradations étaient constatées.

Les recettes seront encaissées à l'ordre de la Régie des Recettes à créer et les remboursements éventuels de la caution par l'intermédiaire d'une Régie d'Avances également à créer.

Le paiement par carte bancaire sera autorisé.

Un certain nombre d'associations à caractère caritatif ou humanitaire pourront être exonérées.

Je vous propose donc :

- ⇒ d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer les conventions à venir avec les futurs utilisateurs,
- ⇒ d'approuver la grille tarifaire détaillée ci-dessus.

Adopté

Mme Peyrucq, M. Larralde s'abstiennent.

Mme Baratchart-Damestoy s'abstient..

Ont signé au registre les membres présents.